

Travailler en sécurité grâce aux conseils d'Hymer !

Au premier janvier de cette année est sortie la nouvelle version de 2 des 4 parties de la norme EN 131 sur les échelles, pour assurer un travail en toute sécurité. Mais bien souvent, les produits ne sont pas les seuls responsables des accidents du travail. En effet, beaucoup de mauvaises pratiques lors de l'utilisation des échelles sont à l'origine d'accidents, dont l'issue est parfois mortelle. Utilisation d'un équipement non adapté, mauvaise utilisation de l'équipement et minimisation du risque sont autant de défis auxquels les entreprises doivent faire face, pour éviter les chutes et accidents. Les directions doivent donc adapter leur communication interne, pour sensibiliser leurs employés.

Utiliser une échelle : des risques bien réels et des erreurs évitables

Si potentiellement tout travail comporte des risques, les travaux en hauteur sont particulièrement dangereux. Le travail sur échelle, même s'il n'implique pas forcément une très grande élévation, ne déroge pas à la règle. En effet, depuis le 1/09/2004, la réglementation (décret n° 2004-924) considère que toute chute peut être dangereuse quelle que soit la hauteur. Et cependant on constate bien souvent que certaines erreurs peuvent malheureusement mener à des accidents. Bien fréquemment, ces erreurs sont liées à quatre problèmes.

1. L'utilisation d'un équipement non adapté. S'il semble logique d'utiliser une échelle qui sera adaptée à la tâche à effectuer, en pratique, il arrive parfois que le mauvais équipement soit utilisé. Soit par négligence, par ignorance ou encore faute d'équipement adapté : une échelle mobile à la place d'une échelle fixe, ou encore une échelle simple à la place d'une échelle double. Par exemple, pour des travaux en hauteur nécessitant des appuis dans des escaliers, il faudra veiller à utiliser une échelle double spéciale.

2. La mauvaise utilisation de l'équipement. Une fois le bon équipement choisi, il sera également nécessaire de veiller à la bonne utilisation de ce dernier. Un simple exemple : de même qu'il sera nécessaire de nouer ses lacets avant de courir, avant de monter sur une échelle double il faudra s'assurer de sa stabilité en vérifiant que la protection contre l'écartement est complètement tendue.

3. Le mauvais entretien de l'équipement. Comme tout autre outil de travail, une échelle doit être entretenue. Il est nécessaire de vérifier l'équipement avant et après son utilisation, afin de s'assurer de son bon état. Le métal utilisé pour la fabrication du produit, s'il est de bonne qualité, ne devrait pas subir de corrosion et être résistant aux coups que l'échelle peut recevoir lors du transport. Cependant, la propreté ne dépend pas de l'équipement mais bien de l'usage qui en est fait et de l'entretien : un produit qui sera renversé sur une échelle peut être tout aussi dangereux qu'une mauvaise utilisation. Il peut en effet recouvrir les marches ou les barreaux et les rendre glissants, ou être à l'origine de gêne dans le mécanisme de l'échelle et donc l'abîmer ; des situations pouvant empêcher la bonne utilisation de l'échelle et la rendre potentiellement dangereuse.

4. La minimisation des risques. Un autre grand problème est la minimisation du risque. En effet, dans certaines situations le risque de chute peut paraître ridicule, voire quasi inexistant, comme lorsque la hauteur à atteindre n'excède pas une certaine taille par exemple. Et pourtant, une chute en hauteur n'implique pas forcément une hauteur de plus de 2 m. Car toute élévation au-dessus du niveau du sol constitue un travail en hauteur, même une chute d'1 m peut donner lieu à un accident dont les conséquences, si elles n'impliquent pas la mort, peuvent tout de même être pénalisantes pour l'employé et pour l'employeur.

Le challenge des entreprises : sensibiliser les travailleurs

Si ces erreurs sont commises par les travailleurs, ils ne sont pas les seuls responsables. D'une part, c'est à l'entreprise qu'incombe le devoir de mettre en place toutes les conditions possibles pour protéger ses travailleurs. Car en effet, au regard de la loi, il est de la responsabilité de l'entreprise de s'assurer de la sécurité de ses employés. << Aux termes de l'article L. 4121-1, l'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur doit le conduire à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs. >> INRS, Évaluation des risques professionnels, Questions-réponses sur le document unique. D'autre part, il est également du devoir de l'entreprise de sensibiliser ses employés, aux plus grands comme aux plus petits des risques. Cela passe par le repérage des situations à risques, l'élaboration de solutions, et la communication de ces dernières. Essentiel pour l'évaluation des risques professionnels (EvRP), qui constitue l'étape initiale de toute démarche de prévention en santé et sécurité au travail, le document unique formalise le résultat de l'EvRP et va ainsi participer à la mise en place des actions de prévention pertinentes. Toute entreprise se doit de l'élaborer. Parmi les actions de prévention à mettre en place par la suite, le transfert d'informations, la sensibilisation et l'explication de la prévention sont des étapes incontournables qui doivent passer par une communication visuelle et orale adaptée. Et cette communication doit bien évidemment venir de la direction, mais également de la hiérarchie de proximité. • Hymer, spécialiste depuis plus de 50 ans dans le design et la fabrication de matériel d'élévation pour l'industrie. En plus de proposer une affiche et des vidéos, Hymer propose un quizz sécurité sur son site internet <https://www.hymer-alu.de/fr/service/quizz-secureite.html>